

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, conformément aux articles 53.13 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ, c. Q-2, qu'une assemblée publique en lien avec l'élaboration du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC Brome-Missisquoi se tiendra le lundi 5 décembre 2022, au 749, rue Principale à Cowansville, dans la salle Arthur-Fauteux, à compter de 19 h 00.

Au cours de l'assemblée publique, la MRC s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies. Elle entend également les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

À l'issue de cette assemblée publique, la MRC dressera un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la MRC.

Un sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé est déposé en annexe au présent avis public pour en faire partie intégrante.

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, ainsi qu'au bureau de la MRC, situé au 749, rue Principale, à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture. Aux fins des présentes, les municipalités locales visées par le plan sont l'ensemble des municipalités locales de la MRC Brome-Missisquoi. Le plan peut également être consulté sur le site Internet Realisonsbm.com de la MRC.

DONNÉ à COWANSVILLE ce vingtième (20^e) jour d'octobre de l'année DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Le greffier,



David Legrand

Signé le 2022-10-20 15:45:06 EDT

David Legrand, avocat